

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 MARS 2026

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Composition des
commissions permanentes
de la commune nouvelle**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 mars 2026
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 30 mars 2026
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mars 2026

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====
L'an deux mille vingt six, le 28 mars à 10 heures, le Conseil
Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-
Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le
21 mars deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire
de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame
MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-
FUMINIER, Monsieur MIRABELLI, Madame AGUINET,
Monsieur MIGEON, Madame GUYARD, Monsieur
LEJEUNE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Monsieur SALLE, Madame de
JACQUELOT, Madame BOGE, Monsieur CLERY, Madame
JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame ANDRE,
Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur
de MASIN, Madame PAUMIER, Madame FERNANDES-
BORGES, Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur
GREVET, Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur
NDIAYE, Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT, Madame
RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON,
Madame BERANGER, Madame DIET, Monsieur LE
GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL

Avaient donné procuration :

Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Monsieur de BEAULAINCOURT à Madame GUYARD
Monsieur PARINET à Madame PEUGNET

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20260328-26-B-02a-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

N° DE DOSSIER : 26 B 02a

OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA COMMUNE NOUVELLE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal a créé les commissions permanentes suivantes :

- Commission Services à la population
- Commission Cadre de vie
- Commission Ressources

Le Maire de la commune nouvelle et le Maire de la commune déléguée sont présidents de droit des commissions permanentes.

Chaque conseiller municipal doit pouvoir siéger dans au moins une commission. La composition des commissions doit respecter la pluralité des idées exprimées au sein du conseil municipal.

Il est proposé de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal en leur sein et selon les modalités précitées.

Sont candidats :

- Au sein de la Commission Services à la population :

Le Maire, Président de droit, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur JOLY, Madame AGUINET, Madame PEYRESAUBES, Monsieur SALLE, Madame LESUEUR, Monsieur CADOT, Madame BOGE, Madame GIVELET, Monsieur de MASIN, Madame FERNANDES-BORGES, Madame JAUFFRET, Madame SLEMPKES, Madame PAUMIER, Madame BERANGER, Monsieur LE GARSMEUR

- Au sein de la Commission Cadre de vie :

Le Maire, Président de droit, Madame MACE, Monsieur MIRABELLI, Madame GUYARD, Monsieur MIGEON, Madame de CIDRAC, Madame ANDRE, Monsieur SAUDO, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur CLERY, Monsieur NDIAYE, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Madame DIET

- Au sein de la Commission Ressources :

Le Maire, Président de droit, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Madame PEUGNET, Monsieur HAÏAT, Monsieur COLLOGNAT, Monsieur LEJEUNE, Monsieur GREVET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame BRELURUS-SOPPI, Madame BUON, Monsieur PARINET, Monsieur EL BAHJAOU-GIROT, Monsieur COSSON, Monsieur ZAVADIL

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ELIT :

- Au sein de la Commission Services à la population :
Le Maire, Président de droit, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur JOLY, Madame AGUINET, Madame PEYRESAUBES, Monsieur SALLE, Madame LESUEUR, Monsieur CADOT, Madame BOGE, Madame GIVELET, Monsieur de MASIN, Madame FERNANDES-BORGES, Madame JAUFFRET, Madame SLEMPKES, Madame PAUMIER, Madame BERANGER, Monsieur LE GARSMEUR
- Au sein de la Commission Cadre de vie :
Le Maire, Président de droit, Madame MACE, Monsieur MIRABELLI, Madame GUYARD, Monsieur MIGEON, Madame de CIDRAC, Madame ANDRE, Monsieur SAUDO, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur CLERY, Monsieur NDIAYE, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Madame DIET
- Au sein de la Commission Ressources :
- Le Maire, Président de droit, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Madame PEUGNET, Monsieur HAÏAT, Monsieur COLLOGNAT, Monsieur LEJEUNE, Monsieur GREVET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame BRELURUS-SOPPI, Madame BUON, Monsieur PARINET, Monsieur EL BAHJAOU-GIROT, Monsieur COSSON, Monsieur ZAVADIL

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.